

COMMUNIQUE DE PRESSE

Révision du SAGE Drôme, une étape décisive avant la participation du public

Saillans, le 28 novembre 2025 - Depuis 2018, le schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) de la Drôme est en cours de seconde révision. Cette nouvelle version vise à adapter la gestion de l'eau aux enjeux actuels : partage de la ressource, préservation des milieux, gestion des risques d'inondation et adaptation au changement climatique.

Alors que le document entre dans sa phase de finalisation, la Commission locale de l'eau (CLE) présentera le mardi 2 décembre, en séance plénière, les résultats de la consultation officielle menée auprès des collectivités et organismes institutionnels afin de débattre des réponses et éventuelles modifications à apporter. Cette étape marque un jalon décisif avant l'ouverture de la participation du public prévue du 16 décembre au 14 janvier.

Résultats de cette étape intermédiaire

Après la validation du projet en CLE plénière le 8 juillet dernier, la révision du SAGE est entrée dans sa dernière phase : la consultation officielle des collectivités et instances ciblées par les textes réglementaires. Présentée en premier lieu aux élus et aux structures institutionnelles concernées, elle précède la mise à disposition du projet de SAGE au public.

Cette consultation a mobilisé 80 communes du bassin versant, les trois intercommunalités, les niveaux départemental et régional, les syndicats d'eau et d'assainissement, les chambres consulaires (agriculture, industrie, métiers, etc.), ainsi que les services de l'État concernés.

Contacts presse

Virginie Bernad - v.bernad@smrd.org - 06 63 21 70 33

« Cette étape de consultation marque un moment essentiel dans la révision du SAGE Drôme. Elle permet de consolider un document construit collectivement, en prenant en compte les attentes, les réserves et les interrogations des acteurs du territoire. Notre objectif est d'aboutir à un outil équilibré, adapté aux enjeux de partage de l'eau, de préservation des milieux et d'adaptation au changement climatique. » Cédric Proust, référent SAGE au sein de la CLE.

Au total, 104 avis ont été sollicités, pour 44 réponses reçues, les absences de réponse valant avis favorable conformément à la réglementation. Les remarques devront être examinées afin de déterminer si des ajustements du projet sont nécessaires. Les arbitrages correspondants seront soumis à la CLE plénière du 2 décembre.

Enjeux soulevés par la consultation

Le sujet qui revient le plus concerne le partage de l'eau. Il suscite des questions et parfois des inquiétudes. Certaines propositions du SAGE ont été perçues comme trop contraignantes, alors qu'elles visent avant tout à encourager une évolution collective des pratiques et à trouver des solutions adaptées aux besoins du territoire.

L'enjeu est donc d'expliquer plus clairement l'intention du document : chercher un équilibre entre les attentes de chacun et les capacités de la ressource. Comme souvent lors d'une démarche de concertation, les avis divergent. Certains souhaitent un SAGE plus ambitieux, d'autres le trouvent trop exigeant. Le rôle de la CLE est de poursuivre le travail pour avancer vers un équilibre partagé.

Les prochaines étapes

- Mardi 2 décembre 2025 : CLE plénière – présentation des résultats de la consultation institutionnelle et arbitrages.
- Du 16 décembre 2025 au 14 janvier 2026 : participation du public sur le projet de SAGE Drôme.
- Mardi 3 février 2026 : transmission du document final à la préfecture.
- Délai de deux mois pour validation préfectorale.
- Adoption finale attendue : avril 2026.

Historique du SAGE

La révision du SAGE Drôme a officiellement débuté en avril 2018, sur la base d'un bilan intermédiaire du document en vigueur. Elle s'est appuyée sur une large participation citoyenne menée entre 2016 et 2018 dans le cadre du projet européen SPARE, qui a conduit à un état des lieux actualisé fin 2018 puis à la définition des enjeux et orientations validés en 2019.

Contacts presse

Virginie Bernad - v.bernad@smrd.org - 06 63 21 70 33

Après une période de pause, une étude prospective à l'horizon 2050 a permis d'anticiper les vulnérabilités et atouts du territoire dans un contexte de changement climatique (étude SAGE Drôme 2050). Sur cette base, la révision s'est poursuivie dans une dynamique largement concertée : commissions, réunions de terrain et échanges multiples, aboutissant à une feuille de route construite par et pour le territoire.

À quoi sert le SAGE Drôme ?

Le SAGE Drôme est un document cadre qui fixe les orientations pour une gestion durable de l'eau : qualité, disponibilité, réduction des risques, protection des milieux et adaptation au changement climatique. Le projet révisé repose sur 5 enjeux, 16 objectifs et 67 dispositions, dont certaines à portée réglementaire.

La commission locale de l'eau (CLE) de la Drôme

La Commission locale de l'eau (CLE) est l'instance de concertation et de décision de la politique de l'eau sur le bassin versant de la rivière Drôme et ses affluents. Créée en 1993, elle est la première de France et aujourd'hui la plus expérimentée. Ainsi, depuis plus de 30 ans, elle réunit les acteurs locaux autour d'un objectif commun : préserver la ressource en eau et les écosystèmes aquatiques dans une dynamique de transparence et de dialogue.

Contacts presse

Virginie Bernad - v.bernad@smrd.org - 06 63 21 70 33